

DÉCRET N° 2018 – 419 DU 12 SEPTEMBRE 2018

portant nomination des membres du comité sur la coopération muséale et patrimoniale entre la France et le Bénin.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2018-045 du 15 février 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Sports ;
- vu** le décret n° 2017-586 du 13 décembre 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération ;
- vu** le décret n° 2018-418 du 12 septembre 2018 portant création, attributions et composition du comité sur la coopération muséale et patrimoniale entre la France et le Bénin ;

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Comité sur la coopération muséale et patrimoniale entre la France et le Bénin, les personnalités dont les noms suivent :

Président : Monsieur **Nouréini TIDJANI-SERPOS**, Professeur de lettres, ancien Sous-Directeur général de l'UNESCO ;

Vice-président : Monsieur Alain **GODONOU**, Expert en programmes culturels,
Directeur des projets muséaux à l'Agence Nationale de promotion des Patrimoines et
de développement du Tourisme (ANPT) ;

Membres :

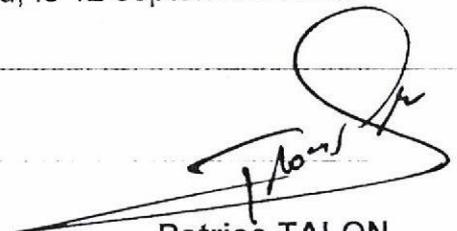
- monsieur **Richard J. V. SOGAN**, Expert en patrimoine culturel ;
- monsieur **Joseph C. ADANDE**, Historien ;
- monsieur **Patrick EFFIBOLEY**, Historien ;
- monsieur **Gabin DJIMASSE**, Conservateur de Musée et Expert culturel ;
- monseigneur **Barthélémy ADOUKONOU**, Secrétaire honoraire du
dicastère de la culture au Saint Siège ;
- monsieur **Léon Bani BIO BIGOU**, Professeur d'Université ;
- monsieur **Augustus CASELY-HAYSORD**, Directeur du Musée National
d'Arts africains à Washington ;
- madame **Eliane CHAOUNKA**, Juriste.

Article 2

Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié
au Journal officiel.

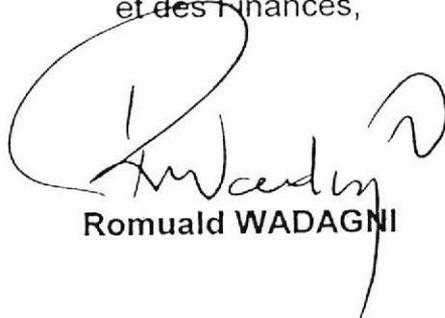
Fait à Cotonou, le 12 septembre 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,



Aurélien A. AGBENONCI

Le Ministre du Tourisme, de
la Culture et des Sports,



Oswald HOMEKY

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2- HCJ 2- MAEC 2- MTCS 2- MEF 2 - AUTRES
MINISTERES 19 -SGG 4- INTERESSES 10 - JORB 1.